



RAPPORT ANNUEL 2005

Conseillers

Earl Commanda
Stephen Hazell
Isobel W. Heathcote, D. Ph.
Maira Hutchinson
Ovide Mercredi
Donna Mergler, D. Ph.
L'honorable Lois M. Wilson, ministre
Alan Young

Membres en 2005

Ami(e)s de la Terre
Bathurst Sustainable Development
Bedford Mining Alert
Citizens' Mining Council of Newfoundland
Environmental Mining Council of British Columbia (EMCBC)
Inter Pares
Association canadienne du droit de l'environnement (CELA)
Comité canadien des ressources de l'Arctique (CARC)
Développement et Paix
Fonds humanitaire des Métaux
Fonds de justice sociale des travailleurs et travailleuses de l'automobile
Kairos : initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice
La Nation Innu
Nature Canada
Northwatch
Sierra Club of Canada
Sierra Legal Defence Fund
Société pour la nature et les parcs (SNAP)
SUCO: Solidarité-Union-Coopération
Transboundary Watershed Alliance
Yukon Conservation Society (YCS)



Le personnel de Mines Alerte Canada (de gauche à droite): Joan Kuyek, coordonnatrice nationale; Catherine Coumans, coordonnatrice à la recherche; Jamie Kneen, coordonnateur des communications; Susan Murdock, coordonnatrice au développement des ressources et à l'administration



MiningWatch Canada

Mines Alerte

City Centre Building, Suite 508
250 City Centre Avenue
Ottawa, Ontario, Canada K1R 6K7
tel. +(613) 569-3439
fax: +(613) 569-5138
e-mail: canada@miningwatch.ca
url: www.miningwatch.ca

Qu'est-ce que Mines Alerte Canada?

Mines Alerte Canada est une coalition de vingt et un organismes œuvrant dans les domaines de l'environnement, de la justice sociale, du travail, des droits autochtones et du développement. Mines Alerte a été créé en 1999, en réponse à l'urgent besoin exprimé par ces différents organismes d'opposer une réponse coordonnée et respectueuse de l'intérêt public au puissant lobby minier, qui sape les bases réglementaires de l'activité minière des entreprises canadiennes au Canada et à l'échelle internationale.

Nos activités consistent à :

- soutenir les collectivités touchées par l'activité minière en effectuant des travaux de recherche, en offrant une assistance technique, en assurant l'examen de documents techniques, en veillant au renforcement des capacités locales, en organisant des rencontres, des échanges et des campagnes;
- mener des projets de recherche majeurs et scientifiquement crédibles sur des sujets qui nous sont soumis par nos membres et par les collectivités, comme les mines abandonnées et les fermetures de mine, les coûts réels de l'exploitation minière pour le trésor public, les répercussions de l'activité minière sur la santé des collectivités, les enjeux de l'exploitation minière dans les régions éloignées ou dans la forêt boréale, l'élimination sous-marine des résidus miniers;
- exercer des pressions pour obtenir des changements aux lois et politiques qui rendent possibles certaines pratiques minières irresponsables de la part d'entreprises canadiennes, au Canada et à l'échelle internationale;
- travailler avec des coalitions et avec des alliés à la présentation de mémoires aux gouvernements et participer à des consultations multilatérales menées par les gouvernements.

Depuis sept ans, notre personnel limité a tenté, en collaboration avec nos membres et avec d'autres groupes canadiens, de représenter les intérêts des collectivités touchées par l'activité minière et de protéger l'environnement, ainsi que de s'opposer aux activités minières n'ayant pour but que le profit à tout prix.

Évaluation de l'impact sur les politiques

En février 2005, la firme South House Exchange a réalisé une Évaluation de l'impact de Mines Alerte Canada sur les politiques. À cet effet, elle a mené des études de cas couvrant « un large éventail d'activités de Mines Alerte, permettant un examen en profondeur de ses stratégies, ses méthodes de tra-

vail et son impact », d'où elle a conclu que « les répercussions du travail de Mines Alerte Canada, au cours de ses cinq premières années de fonctionnement, ont dépassé les attentes raisonnables ». Parmi les principaux facteurs de succès relevés dans le cadre de cette évaluation, notons :

- la crédibilité de la recherche effectuée par Mines Alerte Canada,
- son aptitude à multiplier son potentiel en travaillant en coalitions,
- son ensemble multidimensionnel de stratégies,
- sa critique globale de l'industrie minière.

Points saillants de 2005

Carrefour d'information sur les mines

La partie de notre rôle qui consiste à rendre l'information et l'analyse disponibles au public prend de plus en plus d'importance. Nous remplissons principalement ce rôle au moyen des activités décrites ci-dessous.

Recherche sur le terrain - En 2005, nous avons fourni de l'aide à la recherche et de l'aide technique à 65 collectivités au Canada et à 43 à l'échelle internationale, et nous avons aidé 33 autres organismes, souvent en réponse à des demandes. L'aide apportée a été d'importance variée, allant de l'analyse d'une étude d'impact à la référence d'un expert technique à la demande d'un activiste communautaire.

Le site Web - En 2005, Mines Alerte Canada a réorganisé son site Web par régions géographiques, enjeux et compagnies, afin de permettre aux usagers de trouver plus facilement les documents éducatifs et les liens vers une information complémentaire. Le site www.miningwatch.ca a reçu 2 357 705 requêtes (6459 par jour) pour une moyenne de 345 visiteurs par jour, soit une augmentation 250 % du nombre de requêtes et de 262 % du nombre de visiteurs par rapport à l'an dernier.

Coalitions - Pour mieux multiplier le potentiel et augmenter le rayonnement de notre petite équipe et de nos ressources limitées, nous travaillons en coalitions où nous nous employons à animer, informer et promouvoir l'information, la conscientisation et la mobilisation active du public en faveur de pratiques minières responsables aux plans national et international. En 2005, nous avons fait partie de cinq coalitions et groupes de travail canadiens distincts :

- Le Réseau canadien de l'environnement (RCEN)
 - participation au Caucus sur les mines (co-présidence)

En 2005, nous avons fonctionné dans un contexte mondial de hausse des prix de l'or, du nickel, de l'uranium, du cuivre et d'autres éléments utiles provoquée par l'industrialisation rapide de la Chine et la spéculation qui l'a accompagnée. La réduction des ressources dans les anciennes régions minières a exercé une pression sur des secteurs qui n'avaient pas encore été prospectés ni exploités et qui se trouvaient souvent en territoires autochtones. On a assisté à une croissance massive des investissements d'exploration, ainsi qu'à des profits faramineux réalisés par les compagnies minières, accompagnés par une puissante offensive de relations publiques de la part de l'industrie minière et un recours accru à la violence contre les militants anti-mines dans les pays du tiers monde. Au Canada, un mouvement de nivellement vers le bas s'est amorcé avec la parution, au début de janvier 2005, du nouveau « Plan minier » de la Colombie-Britannique, et les modifications proposées à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et à la Loi sur les pêches.

- participation au Caucus sur la planification et l'évaluation environnementales (comité directeur et groupes de travail)
- représentant du RCEN au Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (comité directeur)
- représentation du RCEN au sein de l'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA) (présidence du comité)
- représentant du RCEN au Groupe consultatif sur le Règlement sur les effluents des mines et des métaux dans le cadre de la Loi sur les pêches (GC-REMM) (comité directeur)
- représentant du RCEN au Groupe consultatif sur les fonderies de métaux communs (GC-FMC)
- représentant du RCEN au Sous-comité des mines du Groupe de travail sur l'Inventaire national des rejets de polluants (GT-INRP)
- représentant du RCEN à la Table sur la durabilité - secteur minier (TDSM)
- Le Conseil canadien pour la coopération internationale et ses groupes de travail
 - Forum Afrique-Canada
 - Groupe d'orientation politique pour les Amériques
 - Groupe de travail de l'Asie Pacifique
 - Groupe de travail sur le commerce militarisé
- La Coalition du budget vert
- L'Ontario Mining Action Network (OMAN) (réseau d'action ontarien sur les mines)
- L'Initiative d'Halifax (comité de coordination)

Événements

- Réglementer les compagnies minières canadiennes ayant des activités internationales (Regulating Canadian Mining Companies Operating Internationally) (colloque tenu les 20 et 21 octobre) : Notre plus important événement en 2005, décrit plus en détail ci-dessous.
- Rencontre des militants anti-mines yukonnais (Yukon Mining Activist Meeting) : Rencontre de trois jours tenue à Whitehorse, en mars, et animée par Mines Alerte Canada au nom de la Yukon Conservation Society et de la Transboundary Watershed Alliance, réunissant les leaders yukonnais dans le domaine des mines.
- Coalition ontarienne d'action relative aux mines (Ontario Mining Action Coalition) : Rencontre de renforcement des capacités tenue en mai à Sudbury, Ontario, regroupant des représentants des Premières Nations, d'organismes environnementaux, de collectivités touchées par l'activité minière ainsi que d'une organisation syndicale.

Recherche et publications (disponibles sur notre site Web)

- **Understanding Mining Rights in Ontario** (Comprendre les droits miniers en Ontario), par Lara McGuire et Jonquille Pak : Information et explication de la procédure à suivre pour contester une concession minière en suivant les dispositions de la Loi sur les mines. Août 2005.

- **Mining Closure Plans: Your Right to Know!** (Plans de fermeture minière : Vous avez le droit de savoir!) Information sur la manière d'examiner et de commenter un plan de fermeture de mine - en vertu de la partie VII de la Loi sur les mines de l'Ontario et des règlements d'habilitation. Août 2005.
- **Policy Framework for Regulating Canadian Mining Companies Operating Internationally** (Cadre stratégique pour la réglementation des compagnies minières canadiennes ayant des activités internationales), et documents complémentaires. (Voir « Regulating Canadian Mining Companies » ci-dessous). Octobre 2005.
- **Protecting Fish/Protecting Mines: What is the Real Job of the Department of Fisheries and Oceans?** (Protéger le poisson/protéger les mines : Quelle est la véritable mission du ministère des Pêches et des Océans?), par Susan Isaac. Septembre 2005.

Écocomptabilité des projets miniers

La publication de **Looking Beneath the Surface: An Assessment of the Value of Public Support to the Canadian Metal Mining Industry** (Regarder sous la surface : une évaluation de la valeur du soutien de l'État à l'industrie canadienne des mines métalliques) et de **Understanding Mining Taxation** (Comprendre la fiscalité minière) a contribué considérablement à la discussion sur la véritable contribution économique de l'activité minière. *Pour la première fois, en 2005, on a vu l'introduction de redevances minières au Pérou et au Chili. De même, le programme fédéral d'« actions accréditives ciblées » n'a pas été renouvelé avant son expiration à la fin de 2005.*

Nous avons participé à la Coalition du budget vert, qui a pour objectif de formuler des recommandations à propos du budget fédéral annuel et qui regroupe 21 des plus importants organismes canadiens voués à la protection et à la conservation de l'environnement.

Nous avons soulevé des questions de gestion comptable en matière écologique à l'occasion d'interventions sur des évaluations environnementales (EE) et dans le cadre de propositions à l'égard de la Stratégie d'exploitation minière, dont :

- le projet de stratégie minière du Nunavut
- le projet de stratégie de développement minéral de l'Ontario
- l'évaluation environnementale de la mine de diamants Victor
- le cadre de référence proposé et le projet de lignes directrices relatives à l'EE de la mine Kemess North
- l'évaluation environnementale de la mine Red Chris
- l'évaluation environnementale de la mine Tulsequah Chief
- a stratégie fédérale sur les minéraux pour le Nord

Contestation de l'accès privilégié de l'industrie minière au territoire

L'activité minière prend le pas sur toute autre utilisation des terres au Canada et dans la plupart des régions du monde. Des projets d'exploration et de développement miniers spécifiques entraînent souvent des conflits entre les communautés autochtones et traditionnelles et autres détenteurs de droits

de superficie et les compagnies minières. Parmi les points saillants de 2005, notons les exemples suivants.

La compagnie Ascendant Copper en Équateur

Le nord-ouest de l'Équateur fait actuellement face à la possibilité d'aménagement d'une gigantesque mine à ciel ouvert au milieu de l'une des régions les plus riches au monde sur le plan de la biodiversité, la « forêt nuageuse » d'Intag. Il existe une vaste et ardente opposition aux plans de construction d'une mine, et éventuellement d'une fonderie et d'un barrage hydroélectrique, mis de l'avant par Ascendant Holdings. La compagnie a ouvertement admis qu'elle finançait un groupe communautaire de façade visant à promouvoir le projet minier, à saper l'autorité du gouvernement du comté et à créer un nouveau comté favorable à la mine. Il y a eu un torrent de menaces, d'obstruction et de tentatives d'intimidation, y compris des menaces de mort, contre les opposants au projet.

En collaboration avec les Amis de la Terre - Canada et l'organisme équatorien de conservation DECOIN (Organización para la Defensa y Conservación Ecológica de Intag - Organisation pour la conservation écologique et la défense d'Intag), Mines Alerte Canada a participé à la mise sur pied d'une coalition canadienne visant à contrer les efforts de la société Ascendant pour s'inscrire en bourse sur la foi d'information fautive et incomplète, organisé une tournée canadienne des représentants de DECOIN, rencontré le gouvernement de la commission des valeurs mobilières, déposé une plainte en vertu des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et veillé à informer les Canadiens sur cette question.

La compagnie Glamis Gold au Guatemala

Le projet de la mine Marlin, actuellement en construction par la compagnie canadienne Glamis Gold dans les hauts plateaux autochtones de l'ouest du Guatemala, a suscité controverses et conflits avant même que l'organisme prêteur de la Banque mondiale, la Société financière internationale (SFI), n'autorise, en juin 2004, un montant de 45 millions \$ en appui au projet. En 2005, l'organisation environnementale guatémaltèque MadreSelva déposait auprès de l'ombudsman conseil de la SFI en matière de conformité (CAO) une plainte officielle dénonçant la menace constituée par le fort volume d'eau qui sera requis par la mine, la contamination potentielle de l'environnement et de l'approvisionnement en eau, la violation des droits des peuples autochtones qui n'ont pas été dûment consultés relativement aux répercussions du projet, ainsi que l'exacerbation des tensions sociales, de la violence et de l'insécurité qui en découle. Le rapport du CAO a relevé un certain nombre de problèmes graves liés au projet mais n'a pas recommandé l'annulation du prêt.

En collaboration avec FUNDAMAYA, les Amis de la Terre - Canada et d'autres groupes, Mines Alerte Canada a fourni des services de recherche, et, conjointement avec plus d'une vingtaine d'autres organisations, a réalisé des activités de sensibilisation du public au Canada et a incité le gouvernement canadien à mettre fin à son soutien à la mine et à contraindre l'ambassadeur canadien au Guatemala à cesser de promouvoir inconsidérément ce projet.

Témoignage devant la Cour constitutionnelle de l'Indonésie

En juin, à l'invitation du réseau indonésien de militants anti-mines JATAM, Mines Alerte Canada a témoigné devant la Cour constitutionnelle indonésienne à titre de témoin expert à propos des répercussions de l'activité minière. JATAM et d'autres groupes avaient préparé une pétition dénonçant le fait que l'activité minière en zone protégée violait la constitution et soulevant des inquiétudes quant à la dégradation subséquente des forêts indonésiennes, déjà menacées par l'abattage illégal, l'agriculture sur brûlis et l'expansion urbaine.

La Cour constitutionnelle a statué que les treize compagnies minières locales et étrangères en cause pouvaient exploiter des mines en forêts parce que les contrats qu'elles avaient signés à cet effet étaient antérieurs à 1999, date d'entrée en vigueur de la loi interdisant cette pratique. Toutefois, la cour a reconnu la dévastation environnementale consécutive à l'exploitation de mine à ciel ouvert en forêt protégée et elle a interdit à six compagnies - qui n'avaient pas dépassé les étapes d'exploration et d'étude de faisabilité - d'exploiter des mines à ciel ouvert.

Plan minier de la Colombie-Britannique

En janvier, le gouvernement britanno-colombien présentait son Plan minier, qui comportait une diminution des taxes et un allègement de la réglementation minière, puis, peu après, annonçait l'introduction du jalonnement de claims par Internet. En quelques heures, trois investisseurs de Vancouver avaient jalonné 100 000 hectares dans le Centre Nord de la C.-B. dans l'espoir d'y faire de nouvelles trouvailles d'or ou de cuivre. Par la suite, le jalonnement s'est étendu à toute la zone vierge de l'extrême Nord.

Les membres du personnel de Mines Alerte Canada sont très actifs sur le terrain. Ils font preuve de leadership et d'imagination et savent répondre aux besoins de leurs partenaires en se plaçant de leur point de vue, et cela sans négliger les fonctions courantes. Ils comprennent également la valeur des réseaux informels qu'ils composent avec leurs nombreux alliés : organismes homologues étrangers, personnel ami au sein des ministères gouvernementaux ou autres. Cette approche, qui exige des compétences particulières, leur assure un rayonnement qui dépasse celui d'un organisme d'aussi petite taille.

South House Exchange - Évaluation de l'impact sur les politiques

Mines Alerte Canada a réagi à cette attaque sans précédent contre les territoires des Premières Nations : nous avons parlé aux Premières Nations touchées et les avons appuyées, et nous avons fait des recherches sur ces cas et les avons fait ressortir sur notre site Web; nous avons acquis une expertise technique et nous sommes intervenus dans le cadre d'évaluations environnementales; et nous avons aidé des groupes britanno-colombiens à se mettre à jour sur les questions minières.

Promotion d'une amélioration de la réglementation, de la surveillance et de la conformité

En 2005, Mines Alerte Canada a lutté contre la tendance à opter pour l'autodiscipline et en faveur d'un rattrapage en

matière de réglementation sur un certain nombre de fronts, dont la Loi sur les pêches, l'octroi de permis d'exploitation de mines d'uranium, l'empêchement de l'affaiblissement de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, l'obtention d'une réglementation sur les émissions des fonderies et l'interdiction de la production d'amiante, et l'intégration des produits toxiques rejetés vers les bassins de résidus et les amas de stériles à l'Inventaire national des rejets de polluants. Parmi les faits saillants, notons les suivants.

- **Protecting Fish/Protecting Mines: What is the Real Job of the Department of Fisheries and Oceans?** (Protéger le poisson/protéger les mines : Quelle est la véritable mission du ministère des Pêches et des Océans?), (juin 2005). Ce rapport examiné par les pairs a galvanisé le débat sur l'efficacité des « mesures d'atténuation » qui servent à justifier la délivrance d'autorisations d'activités minières en vertu de l'article 35 de la Loi sur les pêches. Cet article de la loi permet la destruction ou l'altération de l'habitat du poisson lorsqu'un « habitat compensatoire » peut être créé ou - comme dans le cas de la mine Diavik - lorsqu'on peut convenir d'une compensation financière satisfaisante. Ce que nous ont raconté les communautés locales et les Premières Nations a été confirmé par nos recherches ultérieures : les ententes de compensation n'ont été ni contrôlées ni exécutées et, dans bon nombre de cas, elles n'atteignent pas l'objectif de protéger l'habitat du poisson. Plus de 4500 téléchargements du rapport ont été effectués au cours des quatre premiers mois suivant sa publication.
- Environnement Canada a proposé de « mettre à niveau » le Règlement sur les effluents des mines de métaux qui, en vertu de la Loi sur les pêches, fixe des limites à l'égard du rejet de résidus miniers dans les eaux où vivent des poissons. À titre de représentant du Réseau canadien de l'environnement (RCEN) au sein du processus consultatif, Mines Alerte Canada a appris qu'une des modifications envisagées était l'ajout de sept nouveaux lacs à l'Annexe 2 de la loi, où sont énumérés les lacs transformés en bassins d'accumulation de résidus. Mines Alerte Canada/RCEN a fait des pieds et des mains pour empêcher la concrétisation de ce projet.

Nous avons découvert que Mines Alerte Canada avait joué un rôle de premier plan dans la création de l'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA), un processus multilatéral où l'industrie minière, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que la société civile, collaborent au sein d'un vaste programme de restauration des mines abandonnées au Canada.

South House Exchange - Évaluation de l'impact sur les politiques

- Dans le cadre de sa réingénierie du processus d'évaluation environnementale, le gouvernement fédéral prévoit maintenir un seul organisme central effectuant les évaluations (avec l'aide des ministères ayant un pouvoir de réglementation sur un projet donné), trier les projets selon leur taille et leur impact prévu (d'après l'évaluation du risque), éliminer environ les deux-tiers des projets actuellement soumis

à l'évaluation et établir un « processus d'examen préalable par catégorie » afin d'éliminer l'évaluation environnementale pour une multitude de « petits » projets, tels que les ponceaux. Mines Alerte Canada a travaillé en collaboration avec ses partenaires du RCEN à surveiller et influencer l'orientation de ces changements au moyen de lettres conjointes et de lobbying, à informer ses propres membres et les abonnés de ses listes de distribution quant aux enjeux en cause et à augmenter la sensibilisation du public.

Sur la question de l'élimination sous-marine des résidus miniers (ESMRM), pratique qui consiste à jeter les résidus miniers dans l'océan, Mines Alerte Canada a dirigé la production d'un ensemble d'outils appelé Trousse sur l'ESMRM. Celle-ci continue de fournir de l'expertise sur cette question aux militants partout dans le monde, y compris aux représentants des ONG dans le cadre de la revue des industries extractives menée par la Banque mondiale. Parmi les retombées de cette consultation internationale, notons la décision de certaines compagnies minières d'éviter l'ESMRM, la décision de la Banque mondiale de faire porter aux compagnies minières le fardeau de la preuve de la sûreté de cette pratique, ainsi qu'une série de poursuites très médiatisées, en Indonésie, contre le plus important producteur d'or au monde.

South House Exchange - Évaluation de l'impact sur les politiques

Insistance sur l'adoption des concepts de pollueur payeur et de garantie financière de restauration des mines afin d'éviter les mines abandonnées :

L'année 2005 a vu émerger une plus forte conscientisation à la nécessité d'exiger des garanties financières suffisantes en vue de la restauration des mines. Les points saillants de cette année sont les suivants.

- **Le groupe de travail de l'INMOA sur les responsabilités et les modes de financement :** Nous avons joué un rôle prépondérant dans la planification du colloque tenu en novembre et portant sur « l'évaluation des responsabilités et des modes de financement relatives aux mines abandonnées » et nous avons vu à ce que des ONG de quatre coins de monde puissent y participer.

- **Marinduque, Philippines :** Les autorités de Marinduque, aux Philippines, ont intenté une poursuite en dommages aux États-Unis contre la compagnie Placer Dome, propriétaire de la mine Marcopper. Nous avons organisé une conférence de presse à Ottawa pour marquer l'événement et nous avons agi comme ressource lors d'un colloque sur cette poursuite judiciaire qui s'est tenu aux Philippines.

- **Le rapport très critique du vérificateur général de l'Ontario sur le ministère du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario (décembre 2005) :** Mines Alerte Canada a collaboré avec l'Ontario Mining Action Network afin de faire circuler une réponse et de sensibiliser le public à ce document qui attestait la plupart des problèmes que nous avons soulevés dans la province, particulièrement à l'égard des mines abandonnées.

Réglementation des compagnies canadiennes ayant des activités à l'étranger

Comptant 41 % des grandes compagnies minières à l'échelle mondiale et deux tiers des compagnies de plus petite taille ayant leur siège social sur son territoire, le Canada est le premier pays explorateur de minéraux au monde. Il est également le premier fournisseur de capitaux à l'industrie minière à travers le monde, 65 % des sociétés minières du monde étant inscrites à la bourse canadienne. Le Canada héberge 85 % du volume d'affaires dans le domaine minier à travers le monde. En 2004, les compagnies minières ont vendu pour 4,2 milliards \$US d'actions sur les marchés canadiens.

Actuellement, il n'existe au Canada ni réglementation ni instruments légaux régissant le comportement des sociétés minières sur le plan international. Pire encore, notre gouvernement favorise des politiques et des pratiques qui, en fait, autorisent des comportements douteux. Les sociétés transnationales ayant des activités à l'extérieur de l'État où se situe leur siège social ne sont pas responsables devant la loi internationale ni, la plupart du temps, devant les lois de leur propre pays, de leurs violations à l'égard des droits de la personne. Les modèles d'autoréglementation mis au point par les organisations internationales et les compagnies se sont révélés complètement inefficaces.

Jamison Young a travaillé avec nous à la rédaction d'un document synthèse intitulé *Policy Framework for Regulating Canadian Mining Companies Operating Internationally* (Cadre stratégique pour la réglementation des compagnies minières canadiennes ayant des activités internationales). Ce document et quatre études de cas réalisées à la demande de nos partenaires du Chili, des Philippines, du Ghana et du Pérou ont été rendus publics lors du colloque de Mines Alerte Canada tenu en octobre, auquel ont participé plus de 80 représentants de la société civile, de gouvernements et de l'industrie. La conférencière principale, Sara Seck, a analysé les raisons qui nous permettent de légiférer à l'égard de nos compagnies ayant des activités sur le plan international.

Plainte contre TVI Pacific, une compagnie opérant aux Philippines, devant le Sous-comité des droits de la personne de la Chambre des Communes

Afin de faire place à une mine d'or sur l'île de Mindanao, aux Philippines, TVI Pacific Inc. a expulsé par la force des résidents locaux, y compris certains détenteurs de terres ancestrales de la région - les Subanon - qui détiennent un certificat d'occupation de domaine ancestral sur ce territoire. De plus, les agriculteurs et les pêcheurs situés en aval de la mine ont commencé à voir les répercussions environnementales des écoulements de cyanure consécutifs aux activités de traitement, ce qui constitue une menace à leurs moyens de subsistance.

Mines Alerte Canada a travaillé en collaboration avec des coalitions et des parlementaires solidaires de son action en vue de porter le cas de TVI devant le Comité permanent des Affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des Communes. Il a été convenu que le cas serait examiné par le sous-comité des droits de la personne de ce comité permanent et que des représentants des Subanon et de la ville de Siocon seraient invités à comparaître devant le sous-comité le

23 mars. Mines Alerte Canada a pris les dispositions nécessaires à cet effet, a témoigné devant le sous-comité et a assuré le suivi concernant sa réaction. Lorsque le sous-comité a assigné TVI à comparaître le 18 mai, nous avons veillé à bien renseigner les députés.

En juin 2005, après avoir entendu le cas de TVI aux Philippines, le Comité permanent des affaires étrangères du Parlement canadien a adopté à l'unanimité une résolution demandant au Parlement d'appuyer la réglementation des sociétés minières canadiennes ayant des activités internationales. Le rapport des parlementaires demandait au gouvernement : a) de cesser d'utiliser les fonds publics pour soutenir des projets miniers canadiens destructifs à l'étranger; b) de tenir les sociétés minières canadiennes légalement responsables de la violation des droits environnementaux et des droits de la personne en pays étranger; c) d'obliger la Banque mondiale à respecter les normes internationales en matière de droits de la personne.

Malgré l'efficacité de ces efforts conjoints pour porter le rapport à l'attention du public et des médias, le gouvernement du Canada a décidé, en octobre, de ne pas accepter le rapport du comité permanent et de s'en remettre plutôt à l'autoréglementation des compagnies. Il a cependant accepté de tenir, en 2006, des tables rondes sur les problèmes soulevés. Cette initiative a forcé l'industrie à resserrer son cadre dit de Responsabilité sociale des entreprises, et notamment l'initiative « Vers le développement minier durable » de l'Association minière canadienne, qui aspire maintenant à l'établissement de références et à la vérification par tierce partie, de même qu'à l'application internationale.

Changements de personnel :

Susan Murdock a accepté le poste de coordonnatrice au développement des ressources et à l'administration. Elle remplace Julea Boswell, dont la démission précipitée nous a donné la chance d'embaucher Liz Kim sur une base provisoire, jusqu'à ce qu'un nouveau processus d'embauche nous permette d'obtenir les services de Susan. Par sa simplicité et sa générosité, Liz a été pour nous une agréable collaboratrice. Julea avait été embauchée en remplacement de Susan Isaac, laquelle a quitté Mines Alerte Canada à la fin d'août, ayant terminé son contrat de remplacement du congé de maternité de Mel Quevillon. Susan a été un merveilleux atout pour l'organisation, en nous aidant à rationaliser nos systèmes administratifs et à développer nos ressources, ainsi qu'en assurant la recherche et la rédaction du document *Protecting Fish/Protecting Mines: What is the Real Job of the Department of Fisheries and Oceans?* (Protéger le poisson/protéger les mines : Quelle est la véritable mission du ministère des Pêches et des Océans?).

Nous avons embauché deux étudiants pendant l'été : Kelly Fritsch, étudiante à la maîtrise à l'Université Carleton, a travaillé à la réorganisation du site Web ainsi qu'à des recherches préliminaires; Jamison Young, étudiant en droit à l'Université d'Ottawa, a participé à la préparation du document *Policy Framework for Regulating Canadian Mining Companies Operating Internationally* (Cadre stratégique pour la réglementation des compagnies minières canadiennes ayant des activités internationales).

Nous tenons à remercier toutes les personnes et les organisations suivantes qui nous ont aidés au cours de la dernière année, de même que toutes les personnes qui, par leurs dons, ont rendu nos travaux possibles :

Inter Pares
Fonds de justice sociale des TCA
Fonds humanitaire des Métallos
Lupina Foundation
Atkinson Charitable Foundation
Fonds du primat pour le secours et le développement mondial
Philippines Indigenous Peoples Links
La Fondation EJLB
Brainerd Foundation
Weeden Foundation
Walter and Duncan Gordon Foundation
Centre de recherches pour le développement international
Développement des ressources humaines Canada
Jay Fothergill
Kelly Fritsch

Conseil d'administration

Mines Alerte Canada est une société sans but lucratif sous réglementation fédérale. Les administrateurs possèdent des connaissances spécialisées et de l'expérience dans divers domaines : les sciences de la terre, les sciences de la santé, le droit des ressources naturelles, l'action militante, la gestion et le financement organisationnels, le développement international et les questions autochtones. Les membres du conseil relèvent des organisations membres de Mines Alerte dans leur ensemble et ne représentent pas, dans l'exercice de leurs fonctions d'administrateurs, les intérêts spécifiques de leur propre organisation.

Coprésidents

Laura Calmwind, Kenora, Ontario - Anishinaabeg du Kabapikotawangag Resources Council
William David, Ottawa - Ingénieur en environnement

Trésorière

Jean Symes, Ottawa, Ontario
- Agente de programme, Inter Pares

Secrétaire

Marilyn Crawford, Godfrey, Ontario - Conseillère en éducation

Directeurs

Florence Catholique, Lutsel K'e, Territoires du Nord-Ouest
- Conseillère

David MacKinnon, Whitehorse, Yukon
- Directeur général, Transboundary Watershed Alliance

Peter Usher, Clayton, Ontario - Conseiller

Sarah Johnnie, Ross River, Yukon - Conseillère

Ken Luckhardt, Toronto, Ontario - Travailleurs canadiens de l'automobile - Service international

Richard Numa, Sheshatshiu, Labrador
- Agent de l'environnement, Nation Innu

Kevin O'Reilly, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest
- Conseiller municipal

François Meloche, Montréal, Québec
- Chercheur, Groupe Investissement Responsable

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Présenté aux membres de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada

Nous avons vérifié le bilan de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada au 31 décembre 2005 et l'état des revenus et dépenses pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe aux administrateurs de l'organisation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par les administrateurs, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 décembre 2005 et des résultats d'exploitation, ainsi que des changements dans la situation financière pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux conventions comptables généralement reconnues au Canada.

Ottawa (Ontario)
Le 1 février 2006

OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP
Comptables agréés

MINING WATCH CANADA / MINES ALERTES CANADABILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2005

	2005	2004
ACTIFS À COURT TERME		
Encaisse	\$ 72 721	\$ 26 491
Débiteurs	2 553	33 489
À recevoir de Canary (note 3)	43 342	1 609
Frais payés d'avance	3 014	1 385
	\$ 121 630	\$ 62 974
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	\$ 29 159	\$ 15 395
Payable à Canary (note 3)	3 636	-
Revenu reporté (note 2)	5 000	-
	37 795	15 395
ACTIF NET		
Solde - début de l'exercice	47 579	3 436
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	36 256	44 143
	83 835	47 579
	\$ 121 630	\$ 62 974

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

	2005	2004
REVENUS		
Subventions	\$ 126 924	\$ 69 400
Générés par les programmes (note 3)	298 224	318 321
Subventions de fondations	64 856	85 902
Adhésions, intérêts et autres	11 315	10 631
	501 319	484 254
DÉPENSES		
Coordination des réunions du conseil	21 088	37 681
Congrès et réunions	20 214	23 363
Soutien technique	39 992	57 687
Publicité et publications	13 107	21 987
Programme international	114 042	60 906
Programme interne	172 380	150 818
Exploitation	20 450	17 516
Administration	63 790	70 153
	465 063	440 111
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	\$ 36 256	\$ 44 143

MINING WATCH CANADA / MINES ALERTES CANADA

NOTES ACCOMPAGNANT L'ÉTAT FINANCIER
LE 31 DÉCEMBRE 2005

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Organisation

Mining Watch Canada / Mines Alerte Canada a été incorporé sans capital-action le 11 juin 1999 en vertu des lois canadiennes. Mining Watch Canada / Mines Alerte Canada est une organisation non gouvernementale spécialisée dans la promotion du développement responsable des mines et des ressources minérales. Dans ses activités nationales et mondiales, en appui aux organisations locales, Mining Watch Canada / Mines Alerte Canada met l'accent sur l'intégrité économique, sociale, écologique et culturelle. L'organisation fonctionne sur une base non lucrative et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral ni à l'impôt provincial.

b) Immobilisations

L'organisation se conforme à la convention comptable qui consiste à inscrire à titre de dépense le coût des immobilisations acquises au cours de l'exercice. Pour le présent exercice, les dépenses reliées à l'acquisition d'équipement informatique et de fournitures se chiffraient à néant \$ (2004 : néant \$).

c) Constatation des produits

L'organisation se conforme à la méthode de comptabilisation des contributions.

2. PRODUIT REPORTÉ

Le produit reporté représente le financement reçu avant la fin de l'exercice et qui se rapporte à l'exercice suivant.

3. SERVICES ET TRANSACTIONS APPARENTÉS

Canary Research Institute for Mining, Environment and Health (Canary) a été incorporé sans capital-action le 3 novembre 2003 en vertu des lois canadiennes. Canary est un organisme de bienfaisance enregistré et n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu. Le conseil d'administration de Canary est actuellement composé de trois administrateurs de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada et d'un autre administrateur. Au cours de l'exercice 2005, 233 912 \$ (2004 : \$280 229 \$) des revenus générés par les programmes de Mining Watch Canada / Mines Alerte Canada provenait de Canary. En date du 31 décembre 2005, il existe un montant exigible de 43 342 \$ de la part de Canary (2004, montant exigible de 1 609 \$ de la part de Canary).

Les comptes de Canary n'ont pas été consolidés dans les états financiers. Voici un résumé de la situation financière de Canary au 31 décembre 2005 et des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date.

	2005	2004
Canary		
Actif total	\$ 38 223	\$ 30 865
Passif total	44 242	37 497
Actif global (déficit) net	\$ (6 019)	\$ (6 632)
Revenus globaux	\$ 263 833	\$ 289 188
Dépenses globales	263 220	298 282
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	\$ 613	\$ (9 094)

MiningWatch (MiningWatch US) a été incorporé en vertu de l'Oregon Nonprofit Corporations Act le 24 mars 2003. Le conseil d'administration de MiningWatch US est composé de trois administrateurs de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada et de deux autres administrateurs. Au cours de l'année 2005, 38 780 \$ (2004 : 10 382 \$) des revenus générés par les programmes de MiningWatch Canada provenait de MiningWatch US. En date du 31 décembre 2005, il existe un montant payable à MiningWatch US de 3 636 \$ (2004 : néant \$).

Les comptes de MiningWatch US n'ont pas été consolidés dans les états financiers. Voici un résumé de la situation financière de MiningWatch US au 31 décembre 2005 et des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date.

	2005	2004
MiningWatch US		
Actif total	\$ 10 737	\$ 18 925
Passif total	10 871	18 925
Actif global net	\$ (134)	\$ -
Revenus globaux	\$ 43 651	\$ 15 299
Dépenses globales	43 785	15 299
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	\$ (134)	\$ -

4. ENGAGEMENTS

L'organisation a un engagement de location à l'égard de locaux à bureaux qui expire le 30 avril 2009. Les paiements de location annuels, y compris les coûts de fonctionnement, sont d'environ 10 000 \$. L'organisation a aussi un engagement de location envers le réseau téléphonique qui expire en 2006. Les paiements de location annuels sont d'environ 800 \$.